



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2025-01

NUMÉROS CIVIQUES

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2025-01 – Numéros civiques* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet d'établir les règles d'attribution des numéros civiques et l'affichage de ces derniers.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 9^e jour d'avril 2025.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière